## POURSUITE D'ÉTUDE

Ce DU est conçu pour accompagner les Licence/Master Lettres, Langues, InfoCom, Arts, etc., en vue d'une spécialisation en lien avec des études culturelles ou d'histoire, de réalisation ou de production cinématographiques (Masters, Concours, Doctorats etc.).

# **DÉBOUCHÉS**

Métiers de la communication, média et multimédia

Animation d'activités de loisir culturelles

Action socio-culturelle

Enseignement artistique, linguistique, culturel

Spectacle

## **PARTENAIRES**





# DIPLÔME PORTÉ PAR







#### Adresse

Université Côte d'Azur : Campus Carlone 98 Boulevard Edouard Herriot, 06200 Nice





# Contacts Ilias YOCARIS



Ilias.YOCARIS@univ-cotedazur.fr



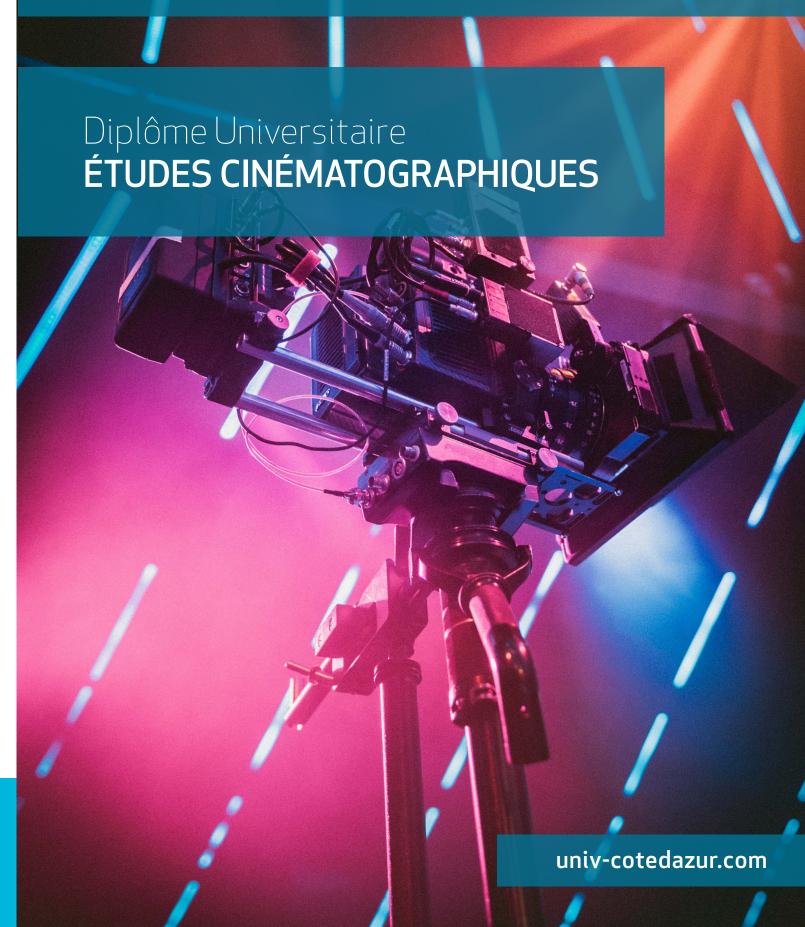
www creates.univ-cotedazur.fr



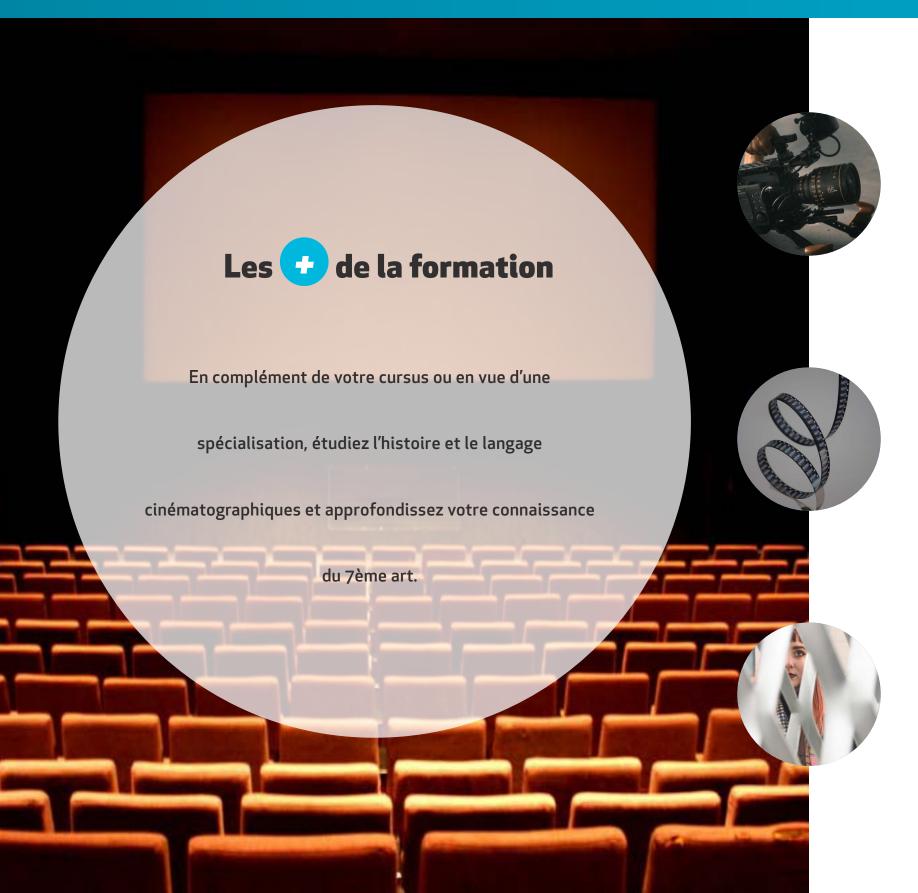








# Diplôme Universitaire **ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES**



### COMPÉTENCES

L'objectif de ce DU est de maîtriser l'histoire et le langage cinématographique, afin de pouvoir reconnaître, caractériser, contextualiser ou problématiser stylistiquement une œuvre filmique. Après avoir étudié cadrage et montage, quelques cinémas nationaux et quelques cinéastes majeurs, cette introduction aux études cinématographiques permettra d'analyser une œuvre ou une séquence filmique en relation avec d'autres œuvres filmiques, plastiques ou littéraires.

## **ORGANISATION**

- Le DU est composé de 8 cours et d'un mémoire de 80 pages.
- L'ordre dans lequel les cours sont préparés est indifférent.
- La durée minimale des études est de quatre semestres, mémoire compris, mais l'étudiant(e) est libre de préparer le DU sur un plus grand nombre de semestres en fonction de ses disponibilités et obligations.
- Sauf exception, l'assiduité aux cours est obligatoire.

# **MODALITÉS D'ADMISSION**

- Les candidats à ce Diplôme Universitaire doivent être titulaires du Baccalauréat ou d'un titre équivalent.
- Ils peuvent suivre ce cursus indépendamment des cursus Licence ou Master, mais doivent obligatoirement présenter leur candidature sur la plateforme e-Candidat (ecandidat.univ-cotedazur.fr/Master) avant le mois de juillet pour la rentrée de septembre suivant.